



COMMUNICATION FINANCIÈRE

RÉSULTATS AU 30 JUIN 2024

CFG BANK



COMMUNICATION FINANCIÈRE

RÉSULTATS AU 30 JUIN 2024

CFG BANK



UN 1^{ER} SEMESTRE 2024 EN FORTE HAUSSE ENCOURS CREDITS + 44%, PNB + 37%, RNPG de 109 MDH + 68%

Le Conseil d'Administration de CFG Bank s'est réuni le 19 septembre 2024, pour examiner l'activité de la Banque et du Groupe pour le 1^{er} semestre 2024 et arrêter les comptes au 30 juin 2024.

A PROPOS DE CFG BANK

Créée en 1992, CFG Bank est l'une des premières banques d'affaires au Maroc. Elle repose aujourd'hui sur son activité historique, couplée à une activité de banque commerciale lancée en 2015, visant à offrir un service premium à des clients exigeants.

La banque commerciale opère sur deux segments de clients seulement : (i) les particuliers sensibles à la qualité de service et (ii) les moyennes et grandes entreprises.

Elle est focalisée sur la production de deux types de crédits : les crédits immobiliers acquéreurs (1/3 du portefeuille 2023) et les crédits d'investissements aux moyennes et grandes entreprises.

Le modèle de banque commerciale est un modèle multicanal reposant principalement sur des canaux digitaux d'avant-garde (applis, site web) qui permettent de réaliser tous types d'opérations courantes et sur un nombre limité d'agences de dernière génération pour accompagner les clients dans leurs moments de vie importants.

DISPOSITIF MULTICANAL CFG BANK



APPLI CFG BANK

Gestion des comptes en toute autonomie

Notée 4,7 sur apple store



CENTRE DE RELATION CLIENTS

Banquiers accessibles jusqu'à 21h



18 AGENCES

Ouvertes jusqu'à 19h



98 GABs

Avec dépôt de chèques et d'espèces

FAITS MARQUANTS

- Après une année 2023 marquée par l'introduction en bourse de CFG Bank et des résultats en très forte hausse, le 1^{er} semestre 2024 a permis de consolider cette dynamique de croissance avec un RNPG de 109 MDH, en hausse de 68%. La croissance est portée par l'ensemble des métiers de la banque, notamment en terme de production de crédits et de collecte de dépôts.
- Les métiers de banque d'affaires enregistrent également une progression à deux chiffres grâce au regain de forme du marché boursier et la bonne progression des métiers de gestion d'actifs
- CFG Bank a ouvert en 2024 une agence dédiée à la clientèle professionnelle et TPME, et a lancé l'acquisition/construction de 4 nouvelles agences à Casablanca, Marrakech et Rabat. Une 1^{ère} agence sera opérationnelle à Casablanca au cours du 4^{ème} trimestre 2024.

COMMUNICATION FINANCIÈRE

RÉSULTATS AU 30 JUIN 2024

CFG BANK



Crédits clientèle*

↑ +44%



Juin 2023

Juin 2024

* Hors pensions

Dépôts clients**

↑ +20%



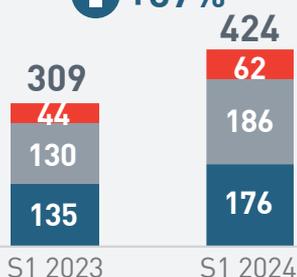
Juin 2023

Juin 2024

** y compris CDs et hors pensions et dépôts de fonds

PNB consolidé

↑ +37%



S1 2023

S1 2024

- Intermédiation, trading, corporate finance (M&A)
- Commissions (bancaires, change, asset management, asset management immobilier)
- Marge d'intérêt

RNPG

↑ +68%



S1 2023

S1 2024

Encours crédits : 14,2 milliards de dhs, + 44%

L'encours de crédits s'établit à 14,2 milliards de DH au 30 juin 2024, et enregistre une croissance de 44% sur 12 mois, soit une production nette de 4,4 milliards de DH, tirée essentiellement par le segment « Entreprises ».

Encours dépôts : 14,9 milliards de dhs, + 20%

Les dépôts de la clientèle ont cru de 20% en 12 mois, soit une collecte nette de 2,5 milliards de DH, pour s'établir à fin juin 2024 à 14,9 milliards de DH.

Les dépôts non rémunérés représentent en moyenne 47% de l'ensemble des dépôts et ce, malgré la très forte croissance des crédits.

PNB consolidé : + 37% à 424 MDH

Le PNB consolidé ressort à 424 MDH au 30 juin 2024, contre 309 MDH à la même période en 2023, soit une hausse de 37%.

Le PNB à caractère récurrent, décomposé en marge d'intérêt et commissions, a atteint 362 MDH, en hausse de +37% :

- La marge d'intérêt s'établit à 176 MDH (+31%), tirée par la hausse des encours.
- Les commissions atteignent 186 MDH (+44%), et comprennent tant les commissions bancaires que ceux des métiers de gestion d'actifs.

Le PNB à caractère moins prévisible (intermédiation boursière, trading obligataire et actions, corporate finance) atteint 62 MDH (+40%), grâce à un marché actions favorable au 1^{er} semestre 2024.

RBE consolidé : 160 MDH (+54%)

Le Résultat Brut d'exploitation progresse à un rythme plus soutenu que le PNB, suite à la bonne maîtrise des charges qui affichent une hausse de 29%, alors que le PNB croît de 37%.

Résultat Net part du groupe : 109 MDH (+68%)

Le RNPG ressort à 109 MDH au 30 juin 2024, contre 65 MDH en juin 2023.

Le résultat net tient compte d'un coût du risque de 20 MDH au titre du 1^{er} semestre 2024 (soit 0,30% des encours). A noter que le coût du risque de la banque reste modéré du fait de son positionnement sur des segments de clients moins risqués et un niveau élevé de garanties face aux crédits.

GUIDANCE 2024 & PERSPECTIVES

La guidance 2024 publiée en février dernier, faisait ressortir un PNB 2024 en hausse de 20% à 24%, et RNPG 2024 en amélioration de 40% à 50%.

A ce stade, la guidance 2024 est revue avec une croissance du PNB estimée entre 24% et 28% et une hausse du RNPG estimée entre 50% et 55%.

	Ancienne guidance	Nouvelle guidance
PNB	20% - 24%	24% - 28%
RNPG	40% - 50%	50% - 55%



COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE CFG BANK

AU 30 JUIN 2024

CFG BANK



ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 30 JUIN 2024

Le Groupe CFG Bank a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 30 juin 2024 en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'IASB (International Accounting Standards Board) à cette date.

Ce référentiel comprend les normes IFRS 1 à 9 et les normes IAS (International Accounting Standards) 1 à 41, ainsi que leurs interprétations.

Les comptes consolidés du Groupe CFG Bank ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception des actifs financiers disponibles à la vente et actifs financiers à la juste valeur par résultat, qui sont évalués à leur juste valeur.

1. NORMES ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION

BASES DE PREPARATION

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de CFG Bank et ses filiales au 30 juin 2024.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société -mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Tous les soldes, produits et charges intra-groupes ainsi que les profits et pertes latents résultant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

Les intérêts minoritaires représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas détenus par le groupe. Ils sont présentés séparément des capitaux propres attribuables à la société - mère.

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les entreprises contrôlées par CFG Bank sont consolidées par intégration globale. CFG Bank contrôle une filiale lorsqu'elle est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles afin de bénéficier de ses activités.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle ou mise en équivalence. CFG Bank possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en tenir le contrôle. L'influence notable est présumée exister lorsque CFG Bank détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote d'une entité.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Norme

Une immobilisation corporelle est un actif physique d'utilisation durable pour une entreprise employé dans la production de biens et services ou loué à des tiers ou à des fins administratives.

L'évaluation d'une immobilisation corporelle doit être déterminée soit selon le modèle du coût soit selon le modèle de la réévaluation :

Le modèle du coût amorti

Après sa comptabilisation initiale, un actif corporel doit être comptabilisé à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation initiale, un actif corporel doit être comptabilisé à son montant réévalué, à savoir sa juste valeur à la date de réévaluation, diminué du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul de pertes de valeur ultérieures. Les réévaluations doivent être effectuées avec une régularité suffisante pour que la valeur comptable ne diffère pas de façon significative de celle qui aurait été déterminée en utilisant la juste valeur à la date de clôture. La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

L'approche par composants

Les éléments significatifs des immobilisations corporelles qui imposent un remplacement à intervalles réguliers sont comptabilisés comme des actifs distincts et amortis car ils ont des durées d'utilité différentes de celles des immobilisations corporelles auxquelles ils sont liés.

La valeur résiduelle est le montant net qu'une entreprise s'attend à obtenir pour un actif à la fin de sa durée d'utilité après déduction des coûts de sortie attendus.

La durée d'utilité est la période pendant laquelle l'entreprise s'attend à utiliser un actif. L'amortissement débute quand cet actif est disponible pour être utilisé.

La base amortissable correspond au coût de l'actif (ou montant réévalué) diminué de sa valeur résiduelle.

Options retenues

Les options retenues sont celles du modèle du coût amorti et de l'approche par composants. Les frais d'acquisition ont été inclus dans le coût des immobilisations corporelles concernées.

La valeur résiduelle des composants autres que les terrains est supposée nulle.

Les durées d'amortissement retenues en IFRS sont résumées dans le tableau suivant :

Catégorie des Immobilisations Corporelles	Durée de vie	
	Social	IFRS
Immeubles d'exploitation	20 ans	50 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans	15 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 ans	10 ans
Matériel informatique	5 ans	5 ans
Logiciels informatiques	entre 5 et 10 ans	entre 5 et 15 ans
Matériel roulant	5 ans	5 ans

IMMEUBLES DE PLACEMENT

Normes

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux. Par conséquent, un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise. Ceci distingue un immeuble de placement d'un bien immobilisé occupé par son propriétaire. La production ou la fourniture génère des flux de trésorerie qui sont attribuables non seulement au bien immobilier mais aussi à d'autres actifs utilisés dans le processus de production ou d'offres.

Options retenues

A la date d'arrêt, le groupe CFG Bank ne dispose pas d'immeubles de placement.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Norme

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire, identifiable et sans substance physique, détenu en vue de son utilisation pour la production ou la fourniture de biens et services, pour la location à des tiers ou à des fins administratives.

L'évaluation d'une immobilisation incorporelle doit être déterminée soit selon le modèle du coût soit selon le modèle de la réévaluation :

• Le modèle du coût amorti

Après sa comptabilisation initiale, un actif incorporel doit être comptabilisé à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

• Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation initiale, un actif incorporel doit être comptabilisé à son montant réévalué, à savoir sa juste valeur à la date de réévaluation, diminué du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul de pertes de valeur ultérieures. Les réévaluations doivent être effectuées avec une régularité suffisante pour que la valeur comptable ne diffère pas de façon significative de celle qui aurait été déterminée en utilisant la juste valeur à la date de clôture. La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle dépend de sa durée d'utilité. Une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie et est soumise à un test de dépréciation au minimum à chaque clôture annuelle.

Une immobilisation incorporelle produite en interne est comptabilisée à leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Options retenues

Les immobilisations incorporelles de CFG Bank sont évaluées à leur coût amorti.

Les durées d'amortissement retenues en IFRS sont les durées d'utilité.

La valeur résiduelle est estimée comme nulle.

Les dépenses engagées dans le cadre des projets informatiques sont traitées dans les comptes sociaux selon deux phases :

- Les dépenses relatives à la phase de recherche sont comptabilisées en charges ;
- Les dépenses relatives à la phase de développement sont activées.

GOODWILL

Norme

Le Goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises constituant une acquisition représente un paiement effectué par l'acquéreur dans l'attente d'avantages économiques futurs. Ces avantages économiques futurs peuvent résulter de la synergie entre les actifs identifiables acquis ou d'actifs qui, pris isolément, ne remplissent pas les conditions requises pour une comptabilisation dans les états financiers mais pour lesquels l'acquéreur est disposé à effectuer un paiement lors de l'acquisition.

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, comptabiliser le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises en tant qu'actif. Après la comptabilisation initiale, l'acquéreur doit l'évaluer à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

Options retenues

Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « Ecart d'acquisition ». Il n'est pas amorti et fait l'objet d'un test ou de tests de pertes de valeur annuels ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au bilan. Les pertes de valeur enregistrées ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise ultérieure.

Contrats de location financement

Les contrats de Leasing sont classés en tant que contrats de location financement. La quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété est transférée au preneur locataire.

Le contrat de location donne au preneur l'option d'acheter l'actif à un prix suffisamment inférieur à sa juste valeur à la date à laquelle l'option peut être levée. En effet, la valeur résiduelle est de 1% du montant de financement pour le mobilier et de 10% pour l'immobilier.

La durée du contrat de location couvre la majeure partie de la vie économique de l'actif loué.

La valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location s'élève à la totalité de la juste valeur de l'actif loué. Dans le bilan, les actifs donnés en location sont comptabilisés comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

IFRS 16 « CONTRATS DE LOCATION »

La norme IFRS 16 est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

Pour la première application de la norme IFRS 16, le Groupe a opté pour l'approche rétrospective simplifiée consistant à comptabiliser l'effet cumulé de la norme en capitaux propres. Cet effet en capitaux propres résulte de la différence entre :

- Un droit d'utilisation et son amortissement déterminés comme si la norme avait été appliquée depuis la date de début du contrat de location, actualisés à la date de première application de la norme ;
- Un passif de location actualisé à la date de première application.

En application des dispositions relatives à l'approche rétrospective simplifiée, les données comparatives relatives à l'exercice 2018 présentées en regard des données de l'exercice 2019 ne sont pas retraitées.

La banque a retenu la possibilité offerte de ne pas appliquer les dispositions de la norme IFRS 16 aux contrats de courte durée et les contrats portant sur des actifs de faible valeur.

Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation des droits d'utilisation et dettes de location sont les suivantes :

- Les durées de location correspondent à la période non résiliable des contrats, complétée le cas échéant des options de renouvellement dont l'exercice est jugé raisonnablement certain ;
- Le taux d'actualisation utilisé pour le droit d'utilisation comme pour le passif de location est le taux d'emprunt marginal pour une durée correspondant à la durée résiduelle des contrats à la date de première application de la norme.

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Norme IFRS 9

La norme IFRS 9 remplace la norme IAS 39 dès le 1^{er} janvier 2018. Elle modifie en profondeur les règles actuelles de classement et d'évaluation des instruments financiers, ainsi que le modèle de dépréciation applicable à ces actifs. Elle aligne davantage la comptabilité de couverture et de la gestion des risques des entreprises.

La nouvelle norme est organisée autour des trois axes suivants :

- Axe 1 : Classement et évaluation des actifs et passifs financiers ;
- Axe 2 : Dépréciation et remplacement du modèle de pertes avérées par un modèle de pertes de crédit attendues ;
- Axe 3 : Comptabilité de couverture et modification des principes de couverture.

Date d'entrée en vigueur

La norme IFRS 9 est applicable aux comptes consolidés à compter du 1^{er} janvier 2018, sans comparatif. En termes de FTA (First Time Application). L'impact des écarts de comptabilisation entre IAS 39 est à enregistrer en contrepartie des capitaux propres en date du 01/01/2018.

ACTIFS FINANCIERS :

Description de la norme et modalités de dépréciation

Selon le modèle de pertes avérées relatif à la norme IAS 39, les provisions sont constatées pour les créances faisant l'objet d'une preuve objective de la dépréciation et lors de la survenance d'un événement de crédit. Les créances pouvaient alors être classifiées en trois classes distinctes : les créances saines, les créances sensibles et enfin les créances en défaut.

La norme IFRS9 a pour objectif de définir un nouveau mode dynamique de dépréciation comptable de l'ensemble des actifs financiers. Cette norme apporte ainsi une nouvelle définition du provisionnement et de comptabilisation des pertes attendues et ce dès l'acquisition de l'actif. Les nouveautés par rapport à la norme IAS 39 peuvent être résumées comme telles :

- Périmètre d'application étendu : l'ensemble des instruments de crédit et de taux d'intérêts nonobstant le type d'instrument ou sa classification, au bilan ou en hors bilan sont concernés
- Intégration de nouveaux indicateurs qualitatifs via la notion de Forward Looking ; projections macroéconomiques futures
- Introduction du modèle de dépréciation sur deux horizons (à horizon 12 mois ou durée de la durée de vie de l'actif) selon le niveau de dégradation de la qualité de crédit de chaque contrepartie et de chaque contrat

Critères de segmentation des créances

L'ensemble du périmètre des actifs financiers est segmenté en trois niveaux de dégradation appelés Buckets :

Créances classées en Bucket 1 :

- Un actif est classé en Bucket 1 en cas d'absence de dégradation ou lorsqu'une dégradation non significative du risque de crédit a été constatée depuis l'octroi
- Le montant des provisions allouées est égal au montant des pertes attendues sur l'année à venir (ECL 12 mois)

Créances classées en Bucket 2 :

- Un actif est classé Bucket 2 lorsqu'une dégradation significative du risque de crédit a été constatée depuis l'octroi
- La dégradation significative peut être liée à l'inscription des créances en Watchlist
- Le montant des provisions allouées est égal au montant des pertes attendues sur la durée de vie résiduelle du contrat (ECL Lifetime)

Créances classées en Bucket 3 :

- Un actif est classé Bucket 3 lorsque la perte est avérée et que le tiers est déjà en défaut.
- Le montant des provisions allouées est égal au montant des provisions spécifiques tel que déjà calculé en IAS39.

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE CFG BANK

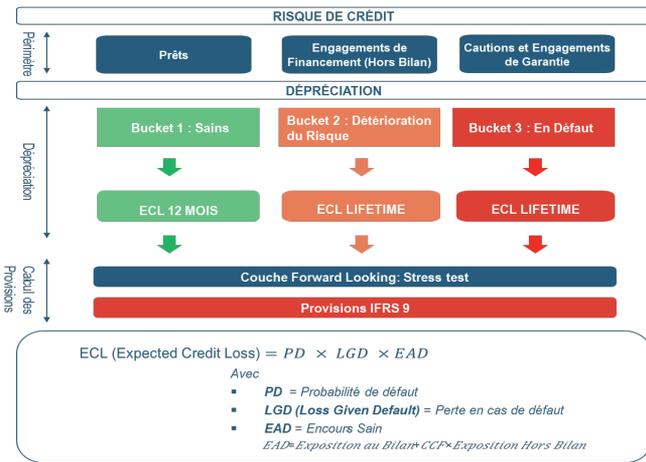
AU 30 JUIN 2024

CFG BANK



Calcul des ECL

Les ECL sont définies selon le mécanisme suivant :



1. Probabilité de Défaut

Un modèle empirique de calcul des provisions IFRS 9 prenant en compte les spécificités relatives à CFG Bank (dont une profondeur d'historique des données faibles, un nombre de défauts limité etc.) a été développé pour le calcul des probabilités de défaut.

La term-structure des PD a alors été obtenue grâce aux matrices de transition :

- Une PD de 12 mois est alors affectée aux créances en Bucket 1
- Une PD lifetime est affectée aux créances en Bucket 2
- Une PD de 100% a été affectée aux créances en Bucket 3 (défaut absorbant)

2. Loss Given Default (LGD)

La LGD a été modélisée pour certaines garanties pouvant être modélisée de façon à estimer le taux de recouvrement de la banque en cas de défaut de la contrepartie.

3. Exposure at Default – Exposition en cas de défaut (EAD)

L'EAD correspond à l'exposition (Bilan et Hors Bilan) de la banque en cas de défaut de son débiteur.

La formule de calcul de l'EAD appliquée par CFG Bank est la suivante :

EAD = Exposition au Bilan + CCF × Exposition Hors Bilan (avec CCF = Taux de conversion du Hors Bilan en Bilan)

PASSIFS FINANCIERS :

Sans changement par rapport à IAS 39, la norme IFRS 9 prévoit le classement des passifs financiers selon les catégories suivantes :

- Passif financier au coût amorti : il s'agit du classement par défaut ;
- Passif financier à la juste valeur par résultat par nature : Cette catégorie concerne les instruments émis principalement en vue d'être vendus / rachetés à court terme (intention de « trading ») ;

- Passif financier à la juste valeur par résultat sur option irrévocable : A la date de comptabilisation, un passif financier peut, sur option irrévocable, être désigné à la juste valeur par résultat. Sans changement par rapport à IAS 39, l'accès à cette catégorie est restrictif et limite aux trois cas suivants :
 - o Instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables ;
 - o Réduction ou élimination d'une distorsion comptable ;
 - o Groupe d'actifs et de passifs qui sont gérés et dont la performance est évaluée en juste valeur.

PROVISIONS DU PASSIF

Norme

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision doit être comptabilisée lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- l'entité a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Options retenues

CFG Bank procède à l'analyse et l'actualisation de l'ensemble des provisions pour risques et charges. Le groupe annule les provisions à caractère général et les provisions réglementées.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Norme

Dès lors qu'un actif ou un passif a une valeur fiscale différent de sa valeur comptable, l'écart est qualifié de différence temporelle et doit donner lieu à comptabilisation d'un impôt différé.

Options retenues

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou en cours d'adoption à la clôture des comptes. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue.

Lorsque les filiales disposent de réserves distribuables un passif d'impôt différé est comptabilisé au titre des distributions probables qui seront réalisées dans un avenir prévisible. Par ailleurs, les participations dans les entreprises associées et les coentreprises donnent lieu à une comptabilisation d'impôt différé passif pour toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré, et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

IFRIC 23 « INCERTITUDES RELATIVES AUX TRAITEMENTS FISCAUX »

Cette interprétation clarifie les modalités de comptabilisation et d'évaluation de l'impôt sur les bénéfices lorsqu'une incertitude existe sur le traitement fiscal à appliquer.

Pour la mise en œuvre de cette interprétation, le Groupe a opté pour la méthode retrospective partielle, en comptabilisant l'effet cumulatif de la première application dans les capitaux propres du bilan d'ouverture.

Bilan IFRS au 30/06/2024

(En milliers de DH)

ACTIF	Note	30/06/2024	31/12/2023
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service CP		721.121	405.210
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2.1	4.668.382	3.472.376
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		4.668.382	3.472.376
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat			
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2.2	37.908	42.096
Instruments de dettes comptabilisées à la juste valeur par capitaux propres recyclables			
Instruments de dettes comptabilisées à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		37.908	42.096
Titres au coût amorti		665.802	677.026
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	2.3	452.692	690.614
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	2.4	15.011.234	14.251.253
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux			
Placements des activités d'assurance			
Actifs d'impôt exigible		199.475	188.452
Actifs d'impôt différé		162.219	154.344
Comptes de régularisation et autres actifs		779.220	1.095.272
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participations dans des entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement			
Immobilisations corporelles	2.5	770.562	758.428
Immobilisations incorporelles	2.5	352.239	275.009
Ecarts d'acquisition	2.6	124.142	124.142
Total ACTIF		23.944.996	22.134.222

PASSIF	Note	30/06/2024	31/12/2023
Banques centrales, Trésor public, CCP			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			
Passifs financiers détenus à des fins de transaction			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option			
Instruments dérivés de couverture			
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2.7	4.419.963	5.312.223
Dettes envers la clientèle	2.8	8.747.537	8.647.054
Titres de créance émis	2.9	7.049.165	4.825.859
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôt exigible		99.730	71.120
Passifs d'impôt différé		73.998	63.739
Comptes de régularisation et autres passifs		1.462.617	1.121.886
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		104	
Passifs techniques des contrats d'assurance			
Provisions	2.10	2.375	2.375
Subventions et fonds assimilés			
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie		410.405	401.801
Capitaux propres		1.679.102	1.688.165
o Capital et réserves liées		1.338.704	1.333.469
o Réserves consolidées		350.902	302.052
Part du groupe		340.214	291.293
Part des minoritaires		10.688	10.759
o Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-127.312	-124.924
Part du groupe		-127.312	-124.924
Part des minoritaires			
o Résultat net de l'exercice		116.808	177.568
Part du groupe		109.097	166.026
Part des minoritaires		7.711	11.542
Total PASSIF		23.944.996	22.134.222

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(En milliers de DH)

	Note	30/06/2024	30/06/2023
Intérêts, rémunérations et produits assimilés		399.370	264.312
Intérêts, rémunérations et charges assimilés		-224.762	-134.937
Marge d'intérêt	3.1	174.608	129.375
Commissions (produits)		216.641	143.557
Commissions (charges)		-46.034	-30.144
Marges sur commissions	3.2	170.607	113.413
Gains ou pertes nets résultants des couvertures de position nette			
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3.3	37.093	42.935
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		37.539	42.867
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		-446	68
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres			
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables			
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)			
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente			
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti			
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat			
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat			
Produits nets des activités d'assurance			
Produits des autres activités		41.916	26.661
Charges des autres activités			-3.755
Produit net bancaire		424.224	308.629
Charges générales d'exploitation		-234.627	-177.172
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		-29.544	-27.284
Résultat Brut d'exploitation		160.053	104.173
Coût du risque	3.4	-19.998	-13.077
Résultat d'exploitation		140.055	91.096
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence			
Gains ou pertes nets sur autres actifs		-2.448	-2.093
Variation de valeur des écarts d'acquisition			
Résultat avant impôt		137.607	89.003
Impôt sur les résultats		-20.799	-18.168
Résultat net d'impôt des activités arrêtés ou en cours de cession			
Résultat net		116.808	70.835
Intérêts minoritaires		7.711	6.004
Résultat net part du groupe		109.097	64.831
Résultat par action			
Résultat dilué par action			

ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(En milliers de DH)

Libellé	30/06/2024	30/06/2023
Résultat net	116.808	70.835
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres		
Ecarts de conversion		
Variations de valeur des actifs financiers, comptabilisés directement en capitaux propres	-2.388	
Réévaluation des immobilisations		
Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture		
Impact IAS 19/OCI		
Eléments relatifs aux sociétés mises en équivalence		
Total cumulé	114.420	70.835
Part du groupe	106.709	64.831
Part des minoritaires	7.711	6.004

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE CFG BANK

AU 30 JUIN 2024

CFG BANK



TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ (En milliers de DH)

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres - Part Groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes								
Résultat de l'exercice								
Immobilisations corporelles et incorporelles : Révaluations et cessions (A)				0		0	0	0
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (B)								
Ecarts de conversion : variations et transferts en Résultat (C)								
Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)								
Variations de périmètre				0	0	0	0	0
Divers reclassements		100.680		-100.680		0	0	0
Autres mouvements				-21.477		-21.477		-21.477
Capitaux propres au 31 décembre 2018	542.890	1.016.240	4.639	-772.891	7.375	798.253	20.407	818.659
Impact des changements de méthodes						0		0
Capitaux propres corrigés au 1^{er} janvier 2019	542.890	1.016.240	4.639	-772.891	7.375	798.253	20.407	818.659
Opérations sur capital						0		0
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes								
Résultat de l'exercice								
Immobilisations corporelles et incorporelles : Révaluations et cessions (A)				0		0	0	0
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (B)						0		0
Ecarts de conversion : variations et transferts en Résultat (C)								
Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)								
Variations de périmètre						0		0
Divers reclassements								
Autres mouvements				-403		-403		-403
Capitaux propres au 31 décembre 2019	542.890	1.016.240	4.639	-773.294	7.375	797.850	20.407	818.256
Impact des changements de méthodes						0		0
Capitaux propres corrigés au 1^{er} janvier 2022	559.173	964.363	6.817	-616.185	-151.968	762.200	14.553	776.752
Opérations sur capital	12.703	22.628	3.707			39.038		39.038
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes							-3.393	-3.393
Résultat de l'exercice								
Immobilisations corporelles et incorporelles : Révaluations et cessions (A)				43.886		43.886	10.455	54.341
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (B)					6.564	6.564		6.564
Ecarts de conversion : variations et transferts en Résultat (C)								
Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)								
Variations de périmètre						0		0
Divers reclassements				-20.480	20.480	0		0
Autres mouvements				123		123	-142	-19
Capitaux propres au 31 décembre 2022	571.876	986.991	10.524	-592.656	-124.924	851.811	21.473	873.283
Impact des changements de méthodes						0		0
Capitaux propres corrigés au 1^{er} janvier 2023	571.876	986.991	10.524	-592.656	-124.924	851.811	21.473	873.283
Opérations sur capital	128.283	545.970				674.253		674.253
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes							-10.698	-10.698
Résultat de l'exercice								
Immobilisations corporelles et incorporelles : Révaluations et cessions (A)				166.026		166.026	11.542	177.568
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (B)						0		0
Ecarts de conversion : variations et transferts en Résultat (C)								
Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)								
Variations de périmètre						0		0
Divers reclassements		-878.468		878.468		0		0
Autres mouvements		-21.183		-5.042		-26.225	-16	-26.241
Capitaux propres au 31 décembre 2023	700.159	633.310	10.524	446.796	-124.924	1.665.866	22.301	1.688.165
Impact des changements de méthodes						0		0
Capitaux propres corrigés au 1^{er} janvier 2024	700.159	633.310	10.524	446.796	-124.924	1.665.866	22.301	1.688.165
Opérations sur capital								
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes		5.235		-115.526		-110.291	-11.616	-121.907
Résultat de l'exercice								
Immobilisations corporelles et incorporelles : Révaluations et cessions (A)				109.097		109.097	7.711	116.808
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (B)					-2.388	-2.388		-2.388
Ecarts de conversion : variations et transferts en Résultat (C)								
Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)								
Variations de périmètre						0		0
Divers reclassements								
Autres mouvements				-1.579		-1.579	3	-1.576
Capitaux propres au 30 juin 2024	700.159	638.545	10.524	438.788	-127.312	1.660.704	18.399	1.679.102

CATEGORIES D'ACTIFS FINANCIERS (En milliers de DH)

ACTIFS FINANCIERS	30/06/2024	31/12/2023
ACTIFS FINANCIERS		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.668.382	3.472.376
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	4.668.382	3.472.376
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés à la juste valeur par résultat		
Prêts et créances sur la clientèle à la juste valeur par résultat		
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	37.908	42.096
Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclés	37.908	42.096
Actifs financiers au coût amorti	16.129.728	15.618.893
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	452.692	690.614
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	15.011.234	14.251.253
Titres au coût amorti	665.802	677.026
Autres actifs financiers détenus au coût amorti		

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (En milliers de DH)

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	30/06/2024	31/12/2023
Résultat avant impôts	137.607	194.250
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	29.544	55.852
Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et autres immobilisations		
Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	2.089	-27.524
Dotations nettes aux provisions	19.962	24.533
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	10	-11.836
Perte nette/(gain net) des activités de financement		
Autres mouvements	-12.336	-8.210
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	39.269	32.815
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-720.519	2.341.962
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-679.460	-4.862.965
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	1.041.614	2.025.033
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	675.450	-16.387
Impôts versés	-18.415	-24.513
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	298.670	-536.870
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	475.546	-309.805
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	1.790	-1.800
Flux liés aux immeubles de placement		
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-120.292	-271.964
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-118.502	-273.764
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-127.142	642.370
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	19.828	5.672
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-107.314	648.042
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-	-
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	249.730	64.473
COMPOSITION DE LA TRESORERIE	30/06/2024	31/12/2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	837.901	773.428
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	405.210	593.633
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	432.691	179.795
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	1.087.631	837.901
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	721.121	405.210
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	366.510	432.691
Variation de la trésorerie nette	249.730	64.473

2.1 ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT (En milliers de DH)

ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	30/06/2024		31/12/2023	
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Actifs financiers à la JV par résultat sur option	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Actifs financiers à la JV par résultat sur option
Créances sur Les Etablissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Valeurs reçues en pension				
Effets publics et valeurs assimilées	3.432.534		2.803.538	
Obligations et autres titres à revenu fixe	309.183		259.235	
Actions et autres titres à revenu variable	926.665		409.603	
Titres de participation non consolidés				
Instruments dérivés				
Créances rattachées				
Juste valeur au bilan	4.668.382		3.472.376	

2.2 ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES (En milliers de DH)

Libellé	30/06/2024	31/12/2023
Instruments de dette comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	239.741	241.541
Actions et autres titres à revenu variable	239.741	241.541
Titres de participation non consolidés		
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable		
Titres de participation non consolidés		
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - brut	239.741	241.541
Provision pour dépréciation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	201.833	199.445
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	37.908	42.096
dont gains ou pertes latents ou différés	-127.312	-124.924

2.3 PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (En milliers de DH)

PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT AU COÛT AMORTI	30/06/2024	31/12/2023
Comptes et prêts	452.692	690.614
Valeurs reçues en pensions	-	-
Autres prêts et créances	-	-
Total prêts et créances avant dépréciation	452.692	690.614
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-	-
Total prêts et créances nets de dépréciation	452.692	690.614

2.4 PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE (En milliers de DH)

PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	30/06/2024	31/12/2023
Comptes ordinaires débiteurs	1.613.248	1.108.496
Prêts consentis à la clientèle	11.059.131	9.856.850
Opérations de pensions	834.634	2.184.852
Opérations de location financement	1.673.408	1.250.280
Total prêts et créances avant dépréciation	15.180.312	14.400.478
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-169.187	-149.225
Total prêts et créances nets de dépréciation	15.011.234	14.251.253

2.5 IMMOBILISATIONS (En milliers de DH)

IMMOBILISATIONS	30/06/2024		31/12/2023	
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Immeubles de placements				
Immeubles de placements				
Immobilisations incorporelles	551.835	-199.596	352.239	275.009
Immobilisations incorporelles	551.835	-199.596	352.239	275.009
Immobilisations corporelles	1.008.238	-237.676	770.562	758.428
Terrains et constructions	310.377	-25.314	285.063	286.781
Mobiliers et matériels d'exploitation	404.214	-148.382	255.832	1

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE CFG BANK

AU 30 JUIN 2024

CFG BANK



2.6 ECARTS D'ACQUISITIONS (En milliers de DH)

ECARTS D'ACQUISITIONS	30/06/2024	31/12/2023
Valeur comptable en début de période	124.142	124.142
Cumul des dépréciations enregistrées en début de période		
Valeur nette comptable en début de période	124.142	124.142
Acquisitions		
Cessions		
Dépréciations comptabilisées pendant la période		
Ecarts de conversion		
Filiales précédemment mises en équivalence		
Autres mouvements		
Valeur nette comptable en fin de période	124.142	124.142

2.7 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS (En milliers de DH)

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS	30/06/2024	31/12/2023
Comptes à vue	-	7.045
Emprunts	765.191	912.207
Opérations de pension	3.639.011	4.380.334
Dettes locatives	15.761	12.637
Total dettes envers les établissements de crédit	4.419.963	5.312.223

2.8 DETTES ENVERS LA CLIENTELE (En milliers de DH)

DETTES ENVERS LA CLIENTELE	30/06/2024	31/12/2023
Comptes ordinaires créditeurs	6.430.100	6.455.891
Comptes d'épargne	931.691	858.614
Dépôts à terme	934.259	1.237.554
Valeurs données en pension	315.724	-
Autres comptes créditeurs	135.763	94.995
Total dettes envers la clientèle	8.747.537	8.647.054

2.9 TITRES DE CREANCES EMIS (En milliers de DH)

Libellé	31/12/2023	Augmentation	Diminution	30/06/2024
Titres du marchés interbancaires				
Titres de créances négociables	4.774.300	5.431.100	3.258.700	6.946.700
Intérêts courus non échus	51.559	102.465	51.559	102.465
Emprunts obligataires				
Intérêts courus non échus				
Autres dettes représentées par un titre				
Intérêts courus non échus				
Total	4.825.859	5.533.565	3.310.259	7.049.165

2.10 PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES (En milliers de DH)

Libellé	31/12/2023	Variation de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres variations	30/06/2024
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature							
Provisions pour engagements sociaux							
Autres provisions pour risques et charges	2.375						2.375
Total	2.375	-	-	-	-	-	2.375

3.1 MARGE D'INTERET (En milliers de DH)

MARGE D'INTERET	30/06/2024			30/06/2023		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	314.092	-36.116	277.976	211.718	-25.797	185.921
Comptes et prêts/emprunts	279.187	-27.332	251.855	182.375	-24.405	157.970
Opérations de pensions	2.340	-8.784	-6.444	2.854	-1.392	1.462
Opérations de location financement	32.565	-	32.565	26.489	-	26.489
Opérations interbancaires	23.648	-73.170	-49.522	5.056	-40.002	-34.946
Comptes et prêts/emprunts	6.352	-20.082	-13.730	2.815	-9.830	-7.015
Opérations de pensions	17.296	-53.088	-35.792	2.241	-30.172	-27.931
Emprunts émis par le Groupe	-	-115.076	-115.076	-	-68.867	-68.867
Actifs financiers disponibles à la vente	61.630	-400	61.230	47.538	-271	47.267
Total produits et charges d'intérêts	399.370	-224.762	174.608	264.312	-134.937	129.375

3.2 MARGE SUR COMMISSIONS (En milliers de DH)

MARGE SUR COMMISSIONS	30/06/2024			30/06/2023		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations						
avec les établissements de crédit						
avec la clientèle						
sur titres						
de change						
sur autres instruments financiers						
Prestations des services financiers	216.641	-46.034	170.607	143.557	-30.144	113.413
Banque	69.559	-26.242	43.317	42.092	-20.016	22.076
Banque d'Affaires [1]	147.082	-19.792	127.290	101.465	-10.128	91.337
Produits nets de commissions	216.641	-46.034	170.607	143.557	-30.144	113.413

[1] Conseil, Gestion d'actif, société de bourse et Capital Risque

3.3 GAINS OU PERTES NETS DES INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR (En milliers de DH)

GAINS OU PERTES NETS DES INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR	30/06/2024	30/06/2023
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	37.093	42.935
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	37.539	42.867
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	-446	68
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		
Total	37.093	42.935

5.1 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS (En milliers de DH)

Engagements de financement donnés	30/06/2024	31/12/2023
Engagements de financement donnés	1.621.442	1.916.733
Aux établissements de crédits		
A la clientèle	1.621.442	1.916.733
Autres engagements donnés		
Total des engagements donnés	1.621.442	1.916.733
Engagements de financement reçus		
des établissements de crédits		
de la clientèle		
Total des engagements reçus		

5.2 ENGAGEMENTS DE GARANTIES (En milliers de DH)

Engagements de garantie donnés	30/06/2024	31/12/2023
Engagements de garantie donnés	294.906	58.792
Aux établissements de crédits		
A la clientèle	294.906	58.792
Autres engagements donnés	-	-
Total des engagements de garantie donnés	294.906	58.792
Engagements de garantie reçus	3.656.339	4.796.560
des établissements de crédits		
de la clientèle	3.656.339	4.796.560
Total des engagements reçus	3.656.339	4.796.560

PERIMETRE DE CONSOLIDATION (En DH)

Filiale	Capital social	% Contrôle	% Intérêt	Méthode de consolidation
CFG Bank	700.159.200	100,00%	100,00%	EC
CFG Finance	10.000.000	100,00%	100,00%	IG
CFG Capital	41.000.000	100,00%	100,00%	IG
REIM Partners	1.051.600	60,00%	60,00%	IG
CFG Marchés	20.000.000	100,00%	100,00%	IG
CFG Assurances	100.000	100,00%	100,00%	IG
CFG Gestion	5.000.000	100,00%	100,00%	IG
CFG Gestion Privée	1.000.000	100,00%	100,00%	IG
CFG Associés	1.524.900	99,34%	99,34%	IG
CFG IT	5.010.000	100,00%	100,00%	IG
T Capital Gestion	300.000	51,00%	51,00%	IG
Villa Roosevelt	106.000.000	71,70%	71,70%	IG

Catégorie des Immobilisations Corporelles

Catégorie des Immobilisations Corporelles	Durée de vie	
	Social	IFRS
Immeubles d'exploitation	20 ans	50 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans	15 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 ans	10 ans
Matériel informatique	5 ans	5 ans
Logiciels informatiques	10 ans	15 ans
Matériel roulant	5 ans	5 ans

ENCOURS PAR BUCKET (En milliers de DH)

	30/06/2024			31/12/2023		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Actifs financiers à la JV par OCI						
Prêts et créances sur les EC						
Prêts et créances sur la clientèle						
Titres de dette						
Actifs financiers au coût amorti	14.753.433	131.899	294.980	13.991.334	108.532	300.612
Prêts et créances sur les EC						
Prêts et créances sur la clientèle	14.753.433	131.899	294.980	13.991.334	108.532	300.612
Titres de dette						
Engagements hors bilan	2.363.723	8.657	-	1.965.020	7.305	-

DEPRECIATION PAR BUCKET (En milliers de DH)

	30/06/2024			31/12/2023		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Actifs financiers à la JV par OCI						
Prêts et créances sur les EC						
Prêts et créances sur la clientèle						
Titres de dette						
Actifs financiers au coût amorti	80.653	10.966	68.959	78.405	9.926	56.357
Prêts et créances sur les EC						
Prêts et créances sur la clientèle	80.653	10.966	68.959	78.405	9.926	56.357
Titres de dette						
Engagements hors bilan	8.402	207	-	4.429,30	107,37	-

5.3 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (En milliers de DH)

Engagements de garantie donnés	30/06/2024	30/06/2023
Résultat par action	3,34	5,07
Résultat dilué par action	3,34	5,07

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE CFG BANK

AU 30 JUIN 2024

CFG BANK

RISQUES AFFERENTS A LA BANQUE

La structure de gouvernance de la gestion des risques mise en place par CFG Bank repose sur des règles et procédures internes clairement définies et une surveillance continue. Ce dispositif s'inscrit dans le respect des dispositions réglementaires émises en la matière par Bank Al-Maghrib.

Cette structure est composée des organes suivants :

- **Comité des Risques** : examine et approuve la stratégie, les politiques et les pratiques en matière de gestion globale des risques ;
- **Direction Générale** : arrête et valide les grandes orientations stratégiques relatives à la gestion des risques de la banque ;
- **Direction de la Gestion Globale des Risques** : a en charge la mise en place et le suivi du dispositif global de gestion des risques de crédit, marché, liquidité et opérationnel.

1. RISQUE DE CREDIT

On entend par risque de crédit, le risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de la banque.

Organisation et gouvernance :

Le dispositif de gestion et de surveillance du risque de crédit est organisé autour de plusieurs structures commerciales et centrales dédiées à la gestion des risques et au contrôle des aspects réglementaires et des procédures internes.

Il s'articule également autour de plusieurs comités opérationnels :

- **Le comité de crédit** : Composé de la Direction des Risques, de la Direction Générale et de la Cellule Crédit, il se prononce sur la décision relative au dossier de crédit conformément à la politique de crédit.
- **Le comité mensuel de Suivi des Impayés, de la Watch List et de la Weaklist** : Mis en place pour chacun des pôles Retail, Entreprise et Banque privée, il est composé de la Direction Métier concernée, de la Direction des Risques, et éventuellement de la Direction Juridique. Le responsable Métier se prononce sur l'état des impayés qui le concernent ainsi que sur les actions menées pour leur recouvrement. La Direction des Risques assure le suivi des impayés, s'assure de la mise en œuvre des plans d'actions et alerte chaque responsable Métier sur les créances qui seront classées dans la Watch List ou la Weaklist. Un PV est ensuite transmis aux différentes entités opérationnelles ainsi qu'à la Direction Générale.
- **Le comité semestriel de Provisionnement, des Risques sensibles, et de la Weaklist** : Composé de la Direction Générale, des Directions Métiers et de la Direction des Risques, ce comité se prononce sur les créances qui devront être provisionnées.

Politique et procédures d'octroi de crédit :

Plusieurs types de crédit sont aujourd'hui octroyés :

- Les crédits à l'habitat ;
- Les crédits d'Investissements et CMT destinés aux Entreprises ;
- Les crédits de trésorerie garantis destinés aux Entreprises ou aux Particuliers ;
- Les crédits à la Promotion Immobilière (CPI) ;
- Les découverts et facilités de caisse ;
- Les crédits Lombard ;
- Les crédits Baux ;
- Les crédits à la Consommation...

La politique de gestion des risques de CFG Bank relative aux crédits s'appuie sur les principes suivants :

- Le respect de la réglementation régissant l'activité Crédit ;
- Le respect des règles et procédures internes régissant l'octroi des crédits : ratios de couverture, garanties, quotité de financement, taux d'endettement, ...
- L'élaboration et l'utilisation d'outils d'aide à l'évaluation des risques et à la décision : fiche Simulation Crédit, grille d'analyse et d'évaluation, base incidents interne, ... ;
- L'implication des entités centrales et commerciales dans la prise de décision d'octroi ;
- Le suivi et le contrôle des garanties assurés régulièrement par les fonctions commerciales et centrales ;
- L'analyse de l'impact des expositions globales de CFG Bank ;
- Le respect des limites réglementaires et internes de crédit ;
- Le respect du code d'éthique Bank Al-Maghrib / GPBM.

Procédure d'octroi et dispositif de délégation :

La procédure d'octroi de crédit mise en œuvre au sein de l'établissement repose sur 3 principes :

1. Constitution du dossier de crédit :

Assurée par les conseillers, elle comporte d'une part le recueil des informations liées au crédit et la collecte des documents nécessaires à l'analyse du dossier, puis d'autre part, l'émission d'un premier avis sur celui-ci, sur la base de sa conformité aux conditions et aux normes de crédit internes.

2. Analyse du dossier de crédit :

Sur la base des différents éléments collectés par l'entité commerciale, l'analyse du dossier de crédit relève de la responsabilité de plusieurs entités centrales de la banque, e.g. la direction des Risques et éventuellement la cellule Crédit lorsqu'il s'agit d'un premier dépouillement des dossiers Retail. Une évaluation de risque Crédit est effectuée par la direction des risques. Elle comporte notamment l'analyse financière, le contrôle des garanties et l'évaluation du risque Crédit ainsi que l'analyse de son impact sur les expositions globales de CFG Bank.

3. Prise de décision et dispositif de délégation :

Aujourd'hui, la majorité des demandes de crédit sont soumises au comité crédit.

Un dispositif de délégation qui désigne les niveaux de pouvoirs des autorisations d'attribution de crédit a été élaboré pour certains types de crédit.

Dispositif d'évaluation et de suivi du risque de crédit :

Le suivi du risque de crédit relève aussi bien de la responsabilité des entités commerciales que de celle de la direction des Risques.

Dans le cas des crédits immobiliers acquéreurs, l'analyse est effectuée sur la base d'une fiche Simulation Crédit qui récapitule l'ensemble des critères d'acceptation mis en place par la banque : âge du demandeur, durée du crédit, quotité de financement, taux d'endettement, etc. Cette fiche reprend les conditions de crédit et vérifie la conformité et le respect des normes de crédit internes et réglementaires.

Quant aux crédits Entreprise et TPE/Professionnels, l'analyse de la qualité des engagements de crédit à l'octroi se base aujourd'hui essentiellement sur l'analyse et les diligences effectuées par le Risque afin d'évaluer le risque crédit relatif au projet et à la contrepartie mais également de s'assurer de la conformité vis-à-vis de la réglementation en vigueur et des règles internes mises en place.

Système de notation interne :

Afin de renforcer son dispositif de gestion du risque de crédit, CFG Bank a mis en place un système de notation pour les entreprises conforme aux exigences Bâle 2. Ce modèle de scoring consiste à attribuer à chaque entreprise un score sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs. Ainsi, chaque entreprise sera affectée à une classe de risque définie par des intervalles de scores selon les normes de Bâle 2.

Le système de notation interne est également renforcé par un modèle statistique basé sur la probabilité de défaut. Ce modèle statistique est opérationnel pour les personnes morales et les personnes physiques.

Suivi des garanties :

Plusieurs natures de garanties sont acceptées par CFG Bank, selon le type de crédit demandé :

- Le nantissement des valeurs mobilières, d'OPCVM et des produits d'Assurance-vie détenus par l'emprunteur ;
- La caution ;
- L'hypothèque ;
- L'Assurance-Crédit.

Des ratios de couverture par type de garanties sont mis en place. Un suivi en central est assuré automatiquement à l'aide du système d'information et au quotidien lorsqu'il s'agit d'un portefeuille financier donné en garantie. Un appel de marge est alors déclenché à la suite de la baisse de la valorisation de ce portefeuille. Ce ratio de couverture sera détaillé et affiné davantage selon d'autres critères notamment la liquidité des actions.

La banque peut également demander au client de modifier les garanties données en cas de survenance d'un événement impliquant la dégradation d'une des valeurs données en garantie par le client, e.g. forte dégradation de la situation financière, liquidation de la société dont les titres sont nantis, expropriation d'un bien immobilier pour cause d'utilité publique, etc.

Watch List :

S'inscrivant dans la poursuite de la dynamique de renforcement des outils de surveillance du risque de crédit, et compte tenu du développement attendu de l'activité Crédit les prochaines années, la Direction des risques a instauré un dispositif de suivi et de surveillance des créances sensibles, à la lumière du projet de réforme de la circulaire 19/G/2002 en cours de Bank Al Maghrib :

- Une étude semestrielle qui permet d'identifier les créances présentant des signes avant-coureurs de défaut est réalisée,
- Leur suivi est effectué à fréquence mensuelle.

La Direction des risques en informe ensuite la Direction Générale, à travers la synthèse mensuelle qui lui est transmise, le comité mensuel de suivi des impayés et de la Watch List ainsi que le comité semestriel de provisionnement et des risques sensibles.

Weaklist :

Toujours dans l'optique du renforcement de son dispositif de gestion du Risque Crédit, la Direction des Risques a mis en place une Weak List interne pour mesurer, anticiper et prévenir tout risque de perte :

- Les créances devant être déclassées en Weaklist sont identifiées lors de l'état des lieux semestriel ;
- Leur suivi est effectué à fréquence mensuelle.

Créances en souffrance :

Du fait du suivi rapproché des engagements par CFG Bank, les créances éligibles au provisionnement au regard de la réglementation sont systématiquement identifiées par la Direction des Risques, qui en informe mensuellement la Direction Générale à travers une synthèse mensuelle, le comité mensuel de Suivi des impayés, Watch List et Weaklist et semestriellement le Comité semestriel de Provisionnement et des Risques sensibles.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'encours impayé doit être déclassé dans la catégorie :

- « créance pré-douteuse », lorsque l'échéance n'est pas honorée 90 jours après son terme ;
- « créance douteuse », lorsque l'échéance n'est pas honorée 180 jours après son terme ;
- « créance compromise », lorsque l'échéance n'est pas honorée 360 jours après son terme ;

Dans le cas des créances restructurées, les règles qui s'appliquent sont les suivantes :

Sont classées dans la catégorie de créance douteuse :

- Les créances restructurées plus de 2 fois,
- Les cas de troisième restructuration doivent être exceptionnels et dûment justifiés par l'établissement
- Les créances restructurées enregistrant un impayé > 90 jours

Sont classées dans la catégorie de créance compromise :

- Les créances restructurées enregistrant un impayé > 180 jours,

Le montant des provisions à constituer est fixé par la direction des risques, sachant que les créances pré-douteuses, douteuses et compromises doivent donner lieu à la constitution de provisions égales au moins, respectivement, à 20%, 50% et 100% de leurs montant, déduction faite des agios réservés et des garanties adossées aux crédits tel que détaillées au niveau de l'article 15 de la circulaire n° 19/G/2002 ;

Le remboursement de l'impayé par le client implique une reprise systématique des provisions préalablement constituées ;

Le classement d'une créance dans la catégorie des créances irrégulières ou dans l'une des catégories des créances en souffrance entraîne le transfert dans cette même catégorie, de l'ensemble des créances détenues sur la contrepartie concernée, lorsqu'il s'agit de l'Entreprise. Cette disposition ne s'applique pas aux créances détenues par les particuliers ;

En cas de créance irrécupérable ou en cas d'arrangement justifié avec le client pour le règlement partiel du capital de la créance, un passage à perte total ou partiel de la créance est susceptible d'avoir lieu après consentement du comité de crédit..

Recouvrement

Lorsque le client n'honore pas ses engagements à l'échéance du crédit, CFG Bank doit procéder dans un premier temps à une tentative de recouvrement à l'amiable.

La voie judiciaire devient inéluctable lorsque la procédure de recouvrement à l'amiable s'avère non concluante.

Une réaction du client peut survenir à n'importe quelle étape et peut éventuellement déboucher sur un arrangement amiable et donc sur un abandon de la poursuite judiciaire.

Dispositif de limites internes et stress test :

Une limite interne de perte maximale est fixée pour le portefeuille des crédits. Elle se définit comme la limite à ne pas dépasser quelle que soit l'évolution des facteurs de risques dans le cadre d'un scénario catastrophe. Cette limite correspond à un pourcentage des fonds propres et donne lieu à un montant d'exposition maximal i.e. plafond d'engagement qui fait l'objet de suivi et contrôle au quotidien par les entités centrales. La limite de perte maximale est revue régulièrement et validée par le conseil d'administration.

Information de l'organe d'administration et de Direction :

La Direction générale est informée régulièrement de l'exposition de la banque au risque de crédit à travers :

- **La synthèse mensuelle des impayés et créances sensibles** envoyée à la Direction Générale ;
 - **Les PV des comités mensuels de Suivi des impayés ;**
 - **Les comités semestriels de Provisionnement de la Watchlist et de la Weaklist ;**
 - **Les analyses Risques Entreprises et Retail** effectuées en amont de l'octroi de crédits Entreprises et TPE ;
 - **Des analyses Risques ponctuelles** lorsqu'une problématique est identifiée ;
 - **Un reporting trimestriel** élaboré par le Risque et destiné à la Direction Générale ainsi qu'aux métiers concernés. Ce reporting comporte :
 - o Les résultats du CMDR sur base individuelle et sur base consolidée
 - o Les simulations et projections au trimestre suivant en prévention à des potentiels dépassements
 - o Les recommandations de la Direction des Risques et rappel des guidelines
 - **Le reporting régulier sur la concentration des engagements de la banque** sur le secteur de la promotion immobilière.
- En outre, le conseil d'administration est avisé de l'exposition de la banque au risque de crédit lors du conseil/comité des Risques trimestriel.

2. RISQUE DE CONCENTRATION

Le risque de concentration est le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière d'un établissement ou sa capacité à poursuivre ses activités essentielles.

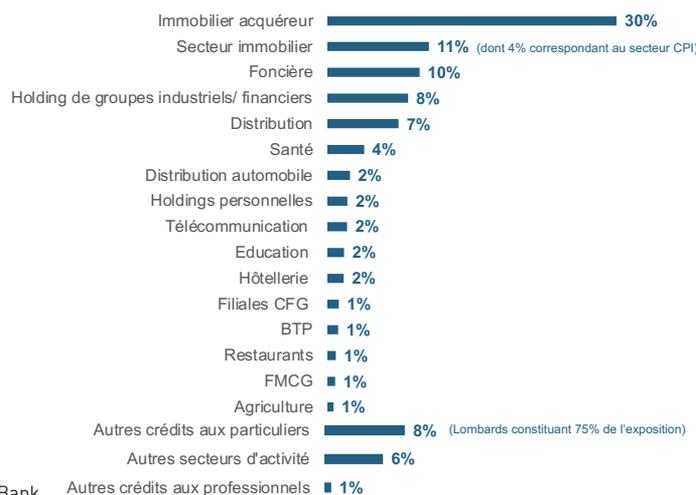
Il s'agit des expositions de toute nature, inscrites au bilan ou en hors bilan, susceptibles d'exposer l'établissement à des pertes du fait du risque de contrepartie.

Le risque de concentration peut découler de l'exposition envers :

- Des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ;
- Des catégories de contreparties : GE, PME, TPE et particuliers ;
- Des contreparties appartenant à la même région géographique ;
- Des groupes d'intérêt ;
- Des contreparties individuelles.

Répartition des expositions globales de la banque par secteur d'activité :

L'exposition à fin juin 2024 par rapport aux différents secteurs économiques se répartit comme suit :

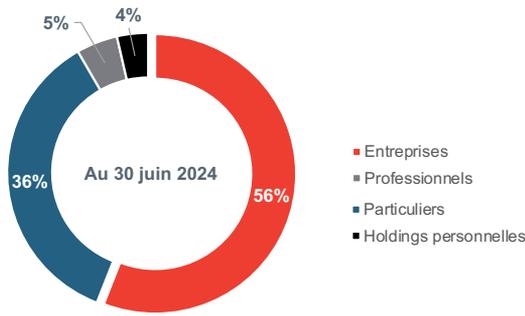


Source : CFG Bank



Répartition des engagements par catégorie de contrepartie :

L'exposition de l'encours des engagements à fin juin 2024 par rapport aux différentes catégories de contreparties se répartit comme suit :



Source : CFG Bank

Répartition des engagements de la banque par zone géographique :

Les engagements de CFG Bank sont fortement concentrés sur les deux régions du grand Casablanca et de Rabat et Région.

→ A fin juin 2024, on note une diversification sectorielle et bonne répartition du portefeuille par catégorie de contrepartie permettant ainsi une bonne gestion du risque de concentration.

Dispositif de suivi du risque de concentration :

Système de limites :

Une limite de concentration est fixée par la banque en ce qui concerne les Crédits à la Promotion Immobilière et le secteur de l'hôtellerie.

Des limites de contreparties relatives aux prêts interbancaires effectués par CFG Bank auprès des banques de la place sont définies. De plus, la banque s'interdit de prêter à des contreparties jugées risquées.

Une limite en position pour le portefeuille de dette privée est également définie. Elle concerne les émetteurs privés non financiers, hors Etablissements de Crédit.

Pour les actions, une liste d'exposition autorisée est définie selon des critères économiques ainsi qu'une limite de position maximale et de concentration par valeur.

Des limites de contrepartie globales et par catégories et types d'entreprises, hors établissement de crédit, ont été définies pour l'activité Change.

Ces limites sont revues et validées par le conseil d'administration.

Enfin, conformément à la circulaire N°8/G/2012 relative au coefficient maximum de division des risques des établissements de crédit, une mesure de l'exposition par bénéficiaire est réalisée trimestriellement, et ce à travers le calcul du rapport entre d'une part le total des risques pondérés encourus sur un même bénéficiaire et d'autre part les fonds propres réglementaires, qui ne doit pas dépasser 20%. Ce coefficient est suivi régulièrement par la direction des risques.

Information de l'organe d'administration et de direction :

De plus, le suivi régulier du risque de concentration est renforcé par un reporting trimestriel destiné à la Direction Générale ainsi qu'aux Directions Métiers. Ce reporting comporte :

- Les résultats du CMDR sur base individuelle et sur base consolidée,
- Les simulations et projections au trimestre suivant en prévention à des potentiels dépassements,
- Les recommandations de la Direction des Risques et les Guidelines.

En outre, la direction générale et les directions opérationnelles sont régulièrement informées de la concentration des expositions de la banque sur le secteur de la promotion immobilière.

Enfin, le conseil d'administration est avisé de l'exposition de la banque au risque de concentration lors du conseil / comité trimestriel des risques.

3. RISQUE DE MARCHÉ

Les risques de marché sont définis comme les risques de pertes liées aux variations des prix du marché. Dans le cas de notre établissement, ils recouvrent les risques de change, de taux et de position sur titres de propriété relatifs aux instruments inclus dans le portefeuille de négociation.

Organisation et gouvernance :

Le dispositif de gestion et de contrôle du risque de marché est organisé autour de plusieurs structures dédiées à la gestion des risques et au contrôle des procédures internes et des aspects réglementaires. La salle des marchés est en charge de la mise en œuvre de la politique de refinancement de la banque à travers le marché ainsi que de la gestion de la trésorerie et des portefeuilles titres de la banque. Elle participe à l'élaboration de la stratégie de refinancement de la banque et est également en charge de veiller au respect des limites réglementaires et internes relatives à son activité.

La direction des risques est chargée de la conception du dispositif de mesure, de suivi et de surveillance du risque marché. A ce titre, elle décline la stratégie de gestion des risques en politiques et limites sur les risques de marché et met en place les indicateurs de mesure, de suivi et de surveillance, et ce conformément à la stratégie de la banque d'une part et aux exigences réglementaires d'autre part.

Mesure et surveillance du risque de Marché :

Dans le but d'accompagner la croissance de la banque et d'assurer un suivi des risques efficace, la direction des risques de CFG Bank a amélioré son dispositif global de gestion du risque Marché, à travers notamment la rationalisation de la mesure VaR pour l'ensemble du portefeuille de négociation de la banque, l'encadrement des activités de marché par la mise en place d'un dispositif de stress test adéquat et la revue des limites instaurées.

Par ailleurs, un suivi régulier est effectué par type d'instrument de marché et les limites réglementaires et internes sont suivies à plusieurs niveaux.

Ce dispositif permet aux métiers et à la Direction Générale d'être informés de manière continue des évolutions de l'activité de marché.

Dispositif de limites et indicateurs de risque :

Plusieurs limites et indicateurs de risque sont définis en matière de risque de Marché :

- Des limites en position par activité :

o Deux types de limites sont définis quant à la position du portefeuille Actions : d'une part, une liste des valeurs éligibles au trading selon les critères de capitalisation et de liquidité est définie ; puis d'autre part, des limites maximales en position globale et par valeur sont fixées.

Un suivi de la diversification du portefeuille actions est également effectué ;

o Quant à l'activité Taux, une limite en positions pour le portefeuille de dette privée est définie. Elle concerne les émetteurs privés non financiers, hors Etablissements de Crédit. Pour ces derniers, les limites prévues sont les limites réglementaires (division des risques par bénéficiaire et par groupe d'intérêt) ;

o Deux limites en positions existent aujourd'hui pour l'activité Change ; une limite de position de Change globale ainsi qu'une limite de position par devise ;

- Des limites de contreparties :

Sur le marché monétaire, le risque de contrepartie diffère selon qu'il s'agit du marché interbancaire ou du marché des repos. Ce risque existe dans le cas où CFG Bank est dans le sens prêteur, et se matérialise par la défaillance de la contrepartie emprunteuse.

o Pour le marché des repos, des limites par nature de contrepartie et par type de titres acceptés en pension sont instaurées ;

o Quant au marché interbancaire, des limites de contreparties sont mises en place. Celles-ci reposent sur la taille et la santé financière de l'établissement, sur l'existence d'éventuels antécédents sur le marché et sur la qualité de la relation. CFG Bank a exclu certaines contreparties considérées comme présentant un risque élevé ;

o En ce qui concerne l'activité Change, des limites globales et par contrepartie sont définies. Les limites par contrepartie sont définies en fonction de la notation de cette dernière.

- Des limites de pertes maximales par activité :

La limite de perte maximale se définit comme la limite à ne pas dépasser en cas de réalisation de scénarii catastrophe :

o Le choc appliqué pour l'activité Taux de CFG Bank est défini par une hausse brutale et instantanée des taux et des spreads ;

o Sur le portefeuille Actions, le scénario stress-test est représenté par des phases baissières et continues du marché ;

o Pour l'activité Change, il s'agit d'évaluer une dépréciation ou appréciation du Dirham par rapport aux principales devises.

Ces limites de consommation des fonds propres traduisent l'appétence du conseil d'administration au risque marché. Cette limite donne lieu à un montant d'exposition maximal par activité i.e. **un plafond d'engagement par activité** qui doit faire l'objet de suivi et contrôle au quotidien par les entités centrales.

- Des indicateurs de risque :

Les principaux indicateurs de risque sur lesquels se base CFG Bank pour apprécier son niveau d'exposition au risque de marché sont la VAR, le P&L cumulé et la sensibilité lorsqu'il s'agit du portefeuille obligataire. Ceux-ci sont logiquement comparés à des limites internes fixées notamment en fonction de la limite de perte maximale (stop VaR, stop Loss) ou de la limite en sensibilité du portefeuille pour les positions sur taux.

Ce dispositif de limites est défini par la Direction Générale et le Risk Management, puis validé par le conseil d'administration. Elles sont suivies notamment à travers des reportings réguliers partagés avec les métiers et la Direction Générale et ne doivent pas être dépassées quelles que soient les conditions et l'évolution du marché.

En complément des limites internes et autres indicateurs de risques mis en place, CFG Bank s'assure du respect des limites réglementaires définies par Bank Al-Maghrib telles que :

- La limite sur le ratio de solvabilité et sur le ratio Tier One ;
- La limite de 20% relative au Coefficient Maximum de Division des Risques par contrepartie et par groupe d'intérêt.

Stress tests :

En complément des stress tests minimaux définis par Bank Al Maghrib, la banque a également développé des scénarios Stress tests historiques et adverses pour les portefeuilles Taux et Actions qui seront suivis dans le cadre de la surveillance du risque marché.

Information de l'organe d'administration et de direction :

La Direction Générale est aujourd'hui informée en temps réel de la nature et du montant de tout dépassement prévisionnel avant toute opération.

Afin de renforcer son dispositif de suivi et de surveillance du risque marché, un reporting quotidien « Risque Marché » a été mis en place.

En outre, le conseil d'administration est avisé de l'exposition de la banque au risque de marché lors du conseil / comité trimestriel des risques.

4. RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque pour l'établissement de ne pas pouvoir s'acquitter, dans des conditions normales, de ses engagements à leur échéance.

Organisation et gouvernance :

Le dispositif de gestion et de contrôle du risque de liquidité est organisé autour de plusieurs structures dédiées à la gestion des risques et au contrôle des aspects réglementaires et des procédures internes :

La salle des marchés participe à l'élaboration de la stratégie de refinancement de la banque. Elle a la charge de la mise en œuvre de la politique de refinancement de la banque à travers la gestion de la trésorerie immédiate et prévisionnelle. Elle observe l'impasse de liquidité statique par la mesure des besoins ou des excédents de liquidités aux dates futures. En effet, elle établit :

- Un tableau de bord quotidiennement permettant de calculer le gap quotidien de la trésorerie en fonction de la réserve monétaire exigée, du solde auprès de Bank Al Maghrib, des flux entrants/ sortants et des prêts/emprunts sur le marché monétaire ;
- Un échéancier de trésorerie prévisionnelle, mis à jour à fréquence régulière ;

Cette entité a également la charge de veiller au respect des limites réglementaires relatives à son activité.

Le middle office est chargé quant à lui de contrôler en permanence la limite de trésorerie validée par le conseil d'administration. Il tient également un tableau quotidien de suivi de l'échéancier de trésorerie de la banque lui permettant de calculer l'excédent ou le déficit de liquidité au jour le jour.

La Direction des Risques est chargée de la mise en place du dispositif de gestion du risque de liquidité. A ce titre, elle décline la stratégie de gestion des risques, définie avec la Direction générale et validée par le conseil d'administration, en politiques et limites sur les risques de liquidité. Elle met en place les indicateurs de suivi et de surveillance tels que recommandés par Bank al Maghrib, i.e. le LCR et les stress tests mensuels de liquidité.

La Gestion Globale des Risques effectue également, lors du comité des risques, une analyse ALM du bilan et calcule les gaps de liquidité par tranche de maturité.

Enfin, elle assure également un suivi régulier du risque de liquidité renforcé par un reporting mensuel destiné à la Salle des Marchés ainsi qu'à la Direction Générale, qui inclut également des simulations sur les quatre prochains mois, dans le cas d'un scénario de stress, afin d'anticiper les éventuels besoins de liquidité.

Politique de refinancement de la banque :

La politique de la banque en matière de gestion du risque de liquidité a pour objectif d'adapter la structure de ses ressources afin de permettre à la banque de poursuivre de manière harmonieuse le développement de son activité.

Sources de financement et maturités :

Dans le cadre de son activité, CFG Bank finance des crédits d'Investissement et CMT Entreprise et des crédits de trésorerie à court et moyen terme ainsi que des crédits immobiliers résidentiels à long terme.

Afin de ne pas s'exposer à un risque de liquidité du fait d'un déséquilibre entre la maturité de l'actif (crédits) et celle du passif (financement), CFG Bank cherche à optimiser la gestion de son bilan en ayant recours à des financements dont la durée serait adossée à celles des crédits. Pour cela, plusieurs sources de financements permettent à la banque de répartir les ressources obtenues sur des maturités différentes correspondant à la maturité des crédits. Il s'agit de :

- Financements via le marché interbancaire pour les actifs dont la maturité est inférieure à une semaine ;
- une des sources majeures pouvant générer le risque de liquidité est l'incapacité de l'établissement de lever les fonds nécessaires pour satisfaire des besoins inattendus à court terme. Afin de limiter cette éventualité, CFG Bank a négocié des lignes de crédit sur le marché monétaire auprès de plusieurs banques de la place ;
- Financement à travers les placements réguliers du Trésor ;
- Financements via le marché des repos pour les actifs dont la maturité serait comprise entre 1 jour et 3 mois ;
- Financements par les dépôts à terme ou l'émission de certificats de dépôts pour les crédits dont la maturité est au moins de 3 mois ; afin de diversifier les sources de financement de la banque, cette dernière a également mis en place un programme d'émission de Certificats de Dépôt ;
- Financement par l'émission d'obligations subordonnées ;
- Financement via la collecte des dépôts à vue et comptes sur carnet depuis le récent développement de l'activité bancaire par CFG Bank pour les crédits à plus longue maturité ;
- Financement via le recours aux avances 7 jours, la pension livrée à long terme, les prêts garantis à long terme, ou les swaps de change accordés par Bank Al Maghrib.

L'adossement de la maturité des financements nécessaires par rapport à celle des crédits permet à CFG Bank de mieux gérer les gaps de liquidités.

Principales contreparties :

L'incapacité de l'établissement de satisfaire ses engagements peut également être générée par des pertes importantes résultant des défaillances des contreparties. CFG Bank a par conséquent mis en place des limites de contreparties :

- Interbancaires, relatives aux prêts effectués par CFG Bank à des banques de la place. Celles-ci reposent sur la taille et la santé financière de l'établissement, sur l'existence d'éventuels antécédents sur le marché et sur la qualité de la relation. Sont exclues certaines contreparties jugées à risque élevé.
- Pour le marché des repos, des limites par nature de contrepartie et par type de titres acceptés en pension sont instaurées.



Dispositif de mesure et de surveillance du risque de liquidité

Suivi de l'échéancier des flux de trésorerie

L'évaluation et le suivi du risque de liquidité est assuré à travers l'évaluation de la trésorerie immédiate et la trésorerie prévisionnelle :

- La salle des marchés établit quotidiennement un tableau de bord qui lui permet de calculer le gap quotidien de la trésorerie en fonction de la réserve monétaire exigée, de notre solde auprès de Bank Al Maghrib, des flux entrants et sortants ainsi que des emprunts/ prêts sur le marché monétaire. Le middle office tient également un tableau quotidien de suivi de l'échéancier de trésorerie de la banque qui lui permet de calculer l'excédent ou le déficit de liquidité au jour le jour ;
- Un échéancier de trésorerie prévisionnelle est établi et actualisé régulièrement par la salle des marchés.

Calcul des gaps de liquidité par tranche de maturité

Le risque de liquidité est mesuré par le gap de liquidité (ou impasse de liquidité), obtenu par la différence entre les flux de trésorerie entrants (dépôts clients, remboursements de crédit, amortissement de titres de créances, ventes fermes, emprunts et retours de prêts) et les flux de trésorerie sortants (retrait clientèle, décaissement de crédit, achats fermes, prêts et retours d'emprunts) par tranches de maturité. On distingue 3 tranches de maturité :

- Court Terme : \leftarrow 1 an,
- Moyen Terme :] 1-5 ans [
- Long terme : \rightarrow 5 ans.

Cette technique permet d'évaluer le niveau de risque de liquidité encouru par la banque à court, moyen et long terme et permet d'estimer les besoins de refinancement sur différents horizons et ainsi arrêter les modalités de couverture adéquates.

Limites et indicateurs de risque de liquidité :

Les gaps de trésorerie sont gérés à travers la limitation du besoin de financement quotidien de CFG Bank. Ce besoin est défini par le solde des flux positifs et négatifs générés par les transactions quotidiennes, i.e. achats, ventes, mises en pension, prêt et emprunts.

Un autre indicateur permet de mesurer le risque de liquidité de la banque : le LCR, Liquidity Coverage Ratio, le ratio de liquidité court terme Bâle 3 :

Actifs liquides de haute qualité qu'elles détiennent > 100%

Leurs sorties nettes de trésorerie, sur les 30 jours calendaires suivants, dans l'hypothèse d'un scénario de forte tension de liquidité

Durant le premier semestre de 2024, le LCR est resté conforme, supérieur au minimum réglementaire.

Stress tests minimaux :

CFG Bank réalise également tous les mois les stress tests minimaux de liquidité conformément aux scénarii définis par Bank Al Maghrib.

L'impact de ces scénarii est évalué par rapport au niveau :

- Du besoin additionnel de liquidité sur 1 mois ;
- Du rapport entre le besoin additionnel de liquidité et la valeur actualisée du portefeuille de Bons du Trésor disponible ;
- Du rapport entre le besoin additionnel de liquidité et le total actif liquides et réalisables ;
- Du rapport entre le besoin additionnel de liquidité et les lignes stand-by de liquidité.

Les résultats des stress tests de liquidité effectués au cours de S1 2024 montrent que CFG Bank a la capacité de faire face à ses besoins de liquidité et ce notamment grâce aux BDT, aux actifs liquides et réalisables et aux lignes stand-by de liquidité.

Information de l'organe d'administration et de Direction :

La Direction des Risques élabore mensuellement un reporting sur la liquidité à destination de la Direction Générale et de la Salle de marché. Ce reporting comporte :

1. Le résultat du LCR du mois ainsi que son évolution au cours des six derniers mois ;
2. Le résultat des Stress Tests ;
3. L'analyse de ces résultats ;
4. Les projections du LCR sur les quatre prochains mois, dans le cas d'un scénario de stress, afin d'anticiper les éventuels besoins de liquidité ;
5. Les recommandations de la Direction des Risques à destination des métiers à prendre en compte dans leur gestion de la liquidité.

En outre, le conseil d'administration est avisé de l'exposition de la banque au risque de liquidité lors des comités d'audit semestriels et du conseil/ comité trimestriel des risques.

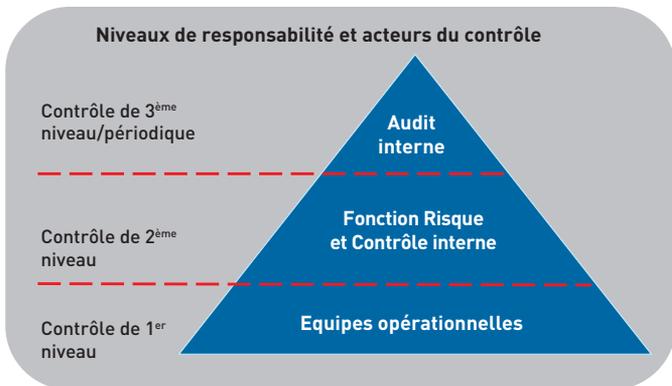
5. RISQUE OPERATIONNEL

Il s'agit des risques de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, au personnel et aux systèmes internes ou à des événements extérieurs. Contrairement aux risques de marchés et de crédit, les risques opérationnels sont subis, ils ne sont pas la contrepartie d'une espérance de gain ou d'une rémunération future attendue.

Suivi et surveillance du risque opérationnel :

Le dispositif de gestion et de contrôle du risque opérationnel est organisé autour de plusieurs structures dédiées à la gestion des risques et au contrôle mais aussi des entités métiers et support.

Pour l'ensemble des activités de la banque, un contrôle de premier niveau est assuré par les opérationnels (autocontrôle, responsable hiérarchique, middle office) et un contrôle de deuxième niveau par les acteurs du dispositif de gestion des risques (direction des risques) et contrôle interne (surveillance permanente). La direction de l'Audit assure quant à elle un contrôle de troisième niveau :



CFG Bank a réduit considérablement l'exposition au risque opérationnel à l'aide de :

- La mise en place d'un système d'information Front to back qui répond aux meilleurs standards internationaux et qui permet une automatisation complète des circuits de traitement (système Avaloq) ;
- La mise en place d'un manuel de procédures couvrant la totalité des métiers de la banque ;
- La mise en place d'un manuel de contrôle interne dans lequel sont recensés les contrôles mis en place pour maîtriser les premiers et principaux risques opérationnels avérés et identifiés ;
- La participation de la fonction Risque et Conformité à la validation des nouveaux produits et des changements significatifs apportés aux processus existants, afin de :
 - o S'assurer du respect du cadre réglementaire ;
 - o Identifier les risques notamment opérationnels inhérents aux nouvelles activités.

Afin de réduire et piloter son exposition aux risques opérationnels, la banque a mis en place une cartographie complète des risques opérationnels lui permettant d'identifier de manière exhaustive les risques relatifs à l'ensemble des processus métier et support, de les évaluer et les hiérarchiser.

CFG Bank a également mis en place des plans d'actions de réduction des risques identifiés, des KRI et des indicateurs clés de suivi des risques opérationnels.

- L'établissement poursuivra sa dynamique de renforcement de son dispositif de gestion des risques par :
 - L'élaboration, au fur et à mesure de leur développement, de procédures couvrant les nouvelles activités de la banque, en particulier pour les processus risqués ;
 - La mise en place d'une Base Incidents consolidée allant permettre la collecte d'incidents et la mise à jour régulière de la cartographie des risques opérationnels ;
 - La mise en place d'un système de reporting allant permettre la remontée de l'information à la direction générale et au conseil d'administration :
 - o L'exposition aux risques opérationnels et son évolution ;
 - o L'évolution de l'environnement de contrôle de ces risques ;
 - o L'identification des risques majeurs ;
 - o Les plans d'actions de maîtrise des risques.

Plan de continuité de l'activité :

Le plan de continuité de l'activité est un ensemble de mesures, procédures et systèmes nécessaires au maintien des opérations essentielles de la banque puis à la reprise planifiée en cas de perturbations opérationnelles.

Le PCA de CFG Bank est en cours d'implémentation graduelle. Il couvre les processus vitaux de la banque et de ses filiales. Il est destiné à identifier et évaluer les menaces majeures pouvant peser sur l'activité telles que la perte ou l'indisponibilité d'éléments du système d'informations, de données informatiques, d'alimentation électrique, l'incendie, l'inondation ... et mettre en œuvre les mesures correctives en cas de défaillance.

Celui-ci sera composé notamment :

- D'un plan de secours informatique pour secourir les services informatiques critiques ;
- D'un plan de repli utilisateurs : ce site de repli devant servir en cas de sinistre est le siège régional de Rabat ;
- D'un dispositif de gestion de crise.

6. ACTIFS PONDERES ET RATIO DE SOLVABILITE

La mesure des risques encourus par la Banque est faite essentiellement selon l'approche standard des accords de Bâle II, telle que présentée dans la circulaire n°26/G/2006 relative aux exigences réglementaires en fonds propres des établissements de crédit et organismes assimilés. L'approche aujourd'hui adoptée par CFG Bank pour la mesure du risque opérationnel est BIA, i.e. Indicateur de base.

Les fonds propres réglementaires de CFG Bank sont calculés selon les standards Bâle 3 et conformément à circulaire n° 14/G/2013 relative aux exigences réglementaires en fonds propres des établissements de crédit et organismes.

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISOIRE AU 30 JUIN 2024



GROUPE CFG BANK

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2024

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de CFG BANK S.A. et ses filiales (Groupe CFG BANK) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 1.679.102 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 116.808.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire consolidée, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe CFG BANK arrêtés au 30 juin 2024, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 19 septembre 2024

Les Commissaires aux Comptes



COMPTES SOCIAUX DE CFG BANK S.A.

AU 30 JUIN 2024

CFG BANK



BILAN

(En milliers de DH)

ACTIF	30/06/2024	31/12/2023
Valeurs en caisse Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	721.109	404.999
. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	534.724	217.532
. Valeurs en caisse	186.385	187.467
Créances sur les établissements de crédit et assimilés :	432.129	674.223
. A vue	345.754	423.429
. A terme	86.375	250.794
Créances sur la clientèle	13.663.230	13.124.770
. Crédits de trésorerie et à la consommation	1.750.790	1.167.483
. Crédits à l'équipement	6.973.532	5.774.219
. Crédits immobiliers	3.901.766	3.767.623
. Autres crédits	1.037.143	2.415.445
Créances acquises par affacturage	-	-
Titres de transaction et de placement	4.595.027	3.429.734
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	3.424.782	2.801.813
. Autres titres de créance	300.831	251.511
. Titres de propriété	869.414	376.410
Autres actifs	644.305	454.417
Titres d'investissement	665.802	677.026
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-
. Autres titres de créance	665.802	677.026
Titres de participation et emplois assimilés	311.613	314.901
Titres mis en équivalence	-	-
Entreprises à caractère financier	-	-
. Autres entreprises	-	-
Créances subordonnées	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	1.526.378	1.403.654
Immobilisations incorporelles	523.236	446.927
Immobilisations corporelles	489.199	482.059
TOTAL DE L'ACTIF	23.572.029	21.412.711

PASSIF	30/06/2024	31/12/2023
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	4.403.904	5.292.243
. A vue	177.167	470.157
. A terme	4.226.737	4.822.086
Dépôts de la clientèle	8.810.027	8.596.885
. Comptes à vue créditeurs	6.808.315	6.405.715
. Comptes d'épargne	931.691	858.614
. Dépôts à terme	934.259	1.237.554
. Autres comptes créditeurs	135.762	95.001
Titres de créances émis	7.049.165	4.825.861
. Titres de créance négociable émis	7.049.165	4.825.861
. Emprunts obligataires émis	-	-
. Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	1.271.858	617.411
Provisions pour risques et charges	31.118	31.831
Provisions réglementées	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	410.405	401.801
Ecart de réévaluation	-	-
Réserves et primes liées au capital	638.545	633.310
Capital	700.159	700.159
Actionnaires. Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	192.449	208.499
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net (+/-)	64.398	104.712
TOTAL DU PASSIF	23.572.029	21.412.711

HORS BILAN

(En milliers de DH)

	30/06/2024	31/12/2023
ENGAGEMENTS DONNES	1.916.348	1.975.524
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	1.621.442	1.916.733
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	294.906	58.792
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	-	-
ENGAGEMENTS RECUS	3.656.339	4.796.560
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	3.656.339	4.796.560
Engagements de garantie reçus de la clientèle	-	-
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	-	-

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

(En milliers de DH)

	30/06/2024	30/06/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	673.914	498.928
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	23.647	5.056
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	286.904	190.751
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	55.813	47.547
Produits sur titres de propriété	28.541	29.888
Produits sur opérations de crédit-bail et de location	81.294	54.201
Commissions sur prestations de service	69.085	49.359
Autres produits bancaires	128.630	122.127
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	361.232	266.868
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	72.667	39.465
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	36.360	25.949
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	115.076	68.867
Charges sur opérations de crédit-bail et de location	57.517	38.598
Autres charges bancaires	79.612	93.989
PRODUIT NET BANCAIRE	312.682	232.060
Produits d'exploitation non bancaire	221	159
Charges d'exploitation non bancaire	5	52
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	221.786	168.013
Charges de personnel	118.548	85.389
Impôts et taxes	2.931	2.299
Charges externes	55.098	40.157
Autres charges générales d'exploitation	24.232	21.013
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	20.975	19.154
Dotations aux amortissements sur écarts d'acquisition	-	-
Reprises sur écarts d'acquisition	-	-
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	32.626	51.267
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	29.115	49.096
Pertes sur créances irrécouvrables	43	26
Autres dotations aux provisions	3.467	2.145
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	7.655	34.175
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	5.855	25.825
Récupérations sur créances amorties	7	4
Autres reprises de provisions	1.792	8.347
RESULTAT COURANT	66.141	47.062
Produits non courants	269	443
Charges non courantes	328	381
RESULTAT AVANT IMPOTS	66.082	47.125
Impôts sur les résultats	1.684	1.181
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	64.398	45.944

ETAT DES SOLDES DE GESTION

(En milliers de DH)

TABEAU DE FORMATION DES RESULTATS	30/06/2024	30/06/2023
(+) Intérêts et produits assimilés	366.364	243.353
(-) Intérêts et charges assimilées	224.103	134.281
MARGE D'INTERET	142.261	109.072
(+) Produits sur opérations de crédit-bail et de location	81.294	54.201
(-) Charges sur opérations de crédit-bail et de location	57.517	38.598
RESULTAT DES OPERATIONS DE CREDIT BAIL ET DE LOCATION	23.777	15.602
(+) Commissions perçues	76.917	53.188
(-) Commissions servies	20.276	14.603
MARGE SUR COMMISSION	56.641	38.585
(±) Résultat des opérations sur titres de transaction	-296	-124
(±) Résultat des opérations sur titres de placement	31.297	24.329
(±) Résultat des opérations de change	39.583	21.837
(±) Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-
RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHE	70.584	46.041
(+) Divers autres produits bancaires	28.946	30.468
(-) Diverses autres charges bancaires	9.528	7.709
PRODUIT NET BANCAIRE	312.682	232.060
(±) Résultat des opérations sur immobilisations financières	-2.388	6.166
(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	221	159
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	5	52
(-) Charges générales d'exploitation	221.786	168.013
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	88.724	70.320
(±) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-23.296	-23.293
(±) Autres dotations nettes de reprises aux provisions	713	35
(±) Dotations nettes des reprises aux amortissements des écarts d'acquisition	-	-
RESULTAT COURANT	66.141	47.062
RESULTAT NON COURANT	-59	62
(-) Impôts sur les résultats	1.684	1.181
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	64.398	45.944
II- CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	30/06/2024	30/06/2023
(±) RESULTAT NET DE L'EXERCICE	64.398	45.944
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	20.975	19.154
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	2.388	-
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	1.079	2.145
(+) Dotations aux provisions réglementées	-	-
(+) Dotations non courantes	-	-
(-) Reprises de provisions	1.792	8.347
(-) Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	20
(+) Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	52
(-) Plus-values de cession des immobilisations financières	-	-
(+) Moins-values de cession des immobilisations financières	5	-
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
(±) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	87.053	58.929
(-) Bénéfices distribués	115.526	-
(±) AUTOFINANCEMENT	-28.473	58.929

COMPTES SOCIAUX DE CFG BANK S.A.

AU 30 JUIN 2024

CFG BANK



TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(En milliers de DH)

	30/06/2024	31/12/2023
(+) Produits d'exploitation bancaire perçus	638.111	990.626
(+) Récupérations sur créances amorties		
(+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	490	1.277
(-) Charges d'exploitation bancaire versées	-294.800	-443.487
(-) Charges d'exploitation non bancaire versées	-	-
(-) Charges générales d'exploitation versées	-201.138	-308.811
(-) Impôts sur les résultats versés	-1.684	-2.563
I. Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	140.979	237.041
Variation des :		
(±) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	164.419	-97.364
(±) Créances sur la clientèle	-561.756	-5.096.187
(±) Titres de transaction et de placement	-1.168.097	-397.892
(±) Autres actifs	-189.888	-181.282
(±) Immobilisations données en crédit-bail et en location	-177.035	-397.933
(±) Créances acquises par affacturage		
(±) Créances subordonnées		
(±) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-595.349	1.969.452
(±) Dépôts de la clientèle	213.142	524.608
(±) Titres de créance émis	2.223.305	2.426.916
(±) Autres passifs	654.448	206.870
(±) Dettes subordonnées		
II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitations	563.189	-1.042.814
III. FLUX DE TRESORERIE NETS DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I + II)	704.168	-805.772
(+) Produit des cessions d'immobilisations financières	895	5.275
(+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	40
(-) Acquisition d'immobilisations financières	6.855	-900
(-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-104.425	-263.413
(+) Intérêts perçus	10.982	831
(+) Dividendes perçus	28.477	31.988
IV. FLUX DE TRESORERIE NETS DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-57.216	-226.179
(+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
(+) Emission de dettes subordonnées	-	-
(+) Emission d'actions et (-) Remboursement capitaux propres et assimilés	-115.526	653.070
(-) Dividendes versés		
(-) Intérêts versés		-15.634
V. FLUX DE TRESORERIE NETS DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-115.526	637.436
VI. IMPACT DES ECARTS DE CONVERSION		
VII. VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III+IV+V+VI)	531.426	-394.516
VIII. TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	358.271	752.787
IX. TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	889.697	358.271

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISoire AU 30 JUIN 2024



CFG BANK S.A.

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2024

En application des dispositions du Dahir n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de CFG BANK S.A. comprenant le bilan, l'hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion et le tableau des flux de trésorerie relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 2.005.957 dont un bénéfice net de KMAD 64.398, relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine de CFG BANK S.A. arrêtés au 30 juin 2024, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 19 septembre 2024

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
FIDAROC GRANT THORNTON
Membre International
7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca
Tél : 05 22 84 88 00 - Fax : 05 22 29 88 70
Faïçal MEKOUAR
Associé

HDID & ASSOCIÉS
El Mustapha SAMOUH
Associé



COMMUNICATION
FINANCIÈRE

Salim RAIS
Directeur Financier

T. (212) 522 48 83 95
s.rais@cfgbank.com